

Poursuivre l'élan économique du Québec

Recommandations pour le budget du gouvernement du Québec 2018

Présentées à M. Carlos J. Leitão, ministre des Finances du Québec

6 février 2018

Table des matières

PRÉAMBULE	3
CONTEXTE	3
INTRODUCTION	3
I. ACCORDER LA PRIORITÉ À L'ÉDUCATION	5
II. ALLÉGER LE FARDEAU FISCAL DES PME ET DES PARTICULIERS	8
III. ÉLARGIR LE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS EN INNOVATION	0
IV. POURSUIVRE LES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES 12	2
V. INVESTIR DANS L'INTERNATIONALISATION DE LA BASE D'AFFAIRES	3
CONCLUSION	5

PRÉAMBULE

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain compte plus de 7 000 membres. Sa mission est d'être la voix du milieu des affaires montréalais et d'agir pour la prospérité de la métropole. La Chambre s'engage dans des secteurs clés du développement économique en prônant une philosophie d'action axée sur l'engagement, la crédibilité, la proactivité, la collaboration et l'avant-gardisme. La Chambre est le plus important organisme privé au Québec voué au développement économique.

CONTEXTE

Dans le but d'élaborer son budget 2018-2019, le gouvernement du Québec consulte la population ainsi que les acteurs socioéconomiques de l'ensemble de la province pour connaître leurs préoccupations et leurs recommandations. La Chambre de commerce du Montréal métropolitain participe chaque année à cet exercice crucial pour contribuer au développement économique du Québec et de sa métropole. Ce mémoire présente les recommandations de la Chambre en vue du dépôt du budget du gouvernement du Québec.

INTRODUCTION

Faire reposer la croissance sur des bases économiques solides

L'économie du Québec va bien. La confiance des entreprises et des consommateurs est élevée et nous assistons à une forte croissance de l'emploi dans la province. Avec la Colombie-Britannique et l'Ontario, le Québec est d'ailleurs l'un des champions de la croissance au pays.

Cette effervescence économique s'inscrit dans le contexte favorable de l'économie nord-américaine. En effet, les États-Unis frisent le plein-emploi, avec un taux de chômage avoisinant les 4 %, et la situation économique du Canada continue de s'améliorer, avec une croissance du PIB de 3,2 % en 2017, soit la meilleure performance parmi les États membres du G7.

De même, l'économie de la métropole connaît une croissance spectaculaire. Les niveaux d'investissement sont élevés et plusieurs entreprises étrangères ont choisi de s'y établir au cours des 18 derniers mois. La création d'emplois de qualité s'accélère, notamment dans les secteurs de pointe. En 2016, 83 % des nouveaux emplois créés au Québec l'étaient dans la métropole¹, si bien que le taux de chômage y a atteint le niveau historiquement bas de 6,6 % en novembre. La métropole a retrouvé son rôle de locomotive économique du Québec.

Plusieurs secteurs économiques sont d'ailleurs en situation de plein-emploi dans la métropole. Affichant un taux de croissance de 37 % en une décennie, les secteurs économiques des technologies de l'information et de la communication (TIC), des services informatiques et des jeux vidéo sont ceux où il s'est créé le plus d'emplois au Québec. À lui seul, le secteur des TIC joue un rôle central dans l'économie du Grand Montréal et représente plus de 107 500 emplois, soit 8 % de la main-d'œuvre active dans la métropole². Il s'agit d'emplois de qualité dont le salaire moyen est supérieur à celui des autres secteurs d'activité.

Bref, l'élan économique qui caractérise actuellement le Québec est sans précédent et il est essentiel de mettre en place des conditions qui permettront de maintenir ce rythme.

² TECHNO MONTRÉAL (2017). « Profil des TIC », [En ligne : http://www.technomontreal.com/fr/industrie/profil-des-tic].



¹ MONTRÉAL INTERNATIONAL (2016), « Le Grand Montréal moteur de la croissance de l'emploi en 2016 », [En ligne : http://www.montrealinternational.com/bloque/le-grand-montreal-moteur-de-la-croissance-de-lemploi-en-2016/].

La Chambre tient par ailleurs à féliciter le gouvernement pour sa maîtrise des finances publiques. Les surplus budgétaires réalisés au cours des deux dernières années témoignent d'une gestion rigoureuse des dépenses publiques, du bon fonctionnement des politiques fiscales et d'une gestion responsable des ressources du Québec. Dans son rapport, le directeur parlementaire du budget a salué la viabilité des finances publiques du Québec. La bonne tenue des finances publiques renforce la confiance des entreprises et des investisseurs, comme le démontre l'appréciation récente à AA- de la cote de crédit du gouvernement par Standard & Poor's, soit la cote la plus élevée de la province depuis le début des années 1990.

Tirer parti de la croissance et agir avant un ralentissement possible

Les prévisions de la Banque Royale du Canada (RBC) confirment que les perspectives économiques au Québec et au Canada sont favorables et estiment que les risques de récession restent inférieurs à 30 % dans un horizon de trois à cinq ans.

Il ne faut cependant pas minimiser certains risques qui pèsent sur notre économie tels que la fin possible de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), l'affaiblissement de notre compétitivité fiscale à la suite de la réforme américaine et les effets du resserrement accéléré de notre démographie.

Dans ce contexte, le Québec a la chance de disposer d'une marge de manœuvre budgétaire appréciable³. La Chambre est d'avis que le gouvernement doit utiliser celle-ci pour garder l'élan économique du Québec et poursuivre ses efforts de réduction de la dette tout en maintenant les cibles actuelles de versement au Fonds des générations.

Dans le cadre du prochain budget, la Chambre demande au gouvernement d'adopter des politiques fiscales profitables aux consommateurs et aux entreprises dans le but de renforcer l'économie et de pouvoir ainsi mieux réagir face à un éventuel choc économique.

Plus précisément, la Chambre recommande qu'une attention particulière soit portée aux cinq mesures prioritaires suivantes :

- 1. accorder la priorité à l'éducation;
- 2. alléger le fardeau fiscal des particuliers et des PME en l'adaptant à la réforme fiscale américaine et aux réalités des transactions numériques;
- 3. élargir le soutien aux investissements en innovation en engageant des sommes additionnelles pour soutenir certains projets non retenus dans le cadre du concours de supergrappes lancé par le gouvernement du Canada;
- 4. poursuivre les engagements du gouvernement en matière d'infrastructures en augmentant la vitesse de décaissement des projets;
- 5. investir dans l'internationalisation de la base d'affaires en diversifiant l'accès aux marchés, notamment ceux de l'AECG et du PTPGP, et en créant un fonds spécial advenant la fin de l'ALENA.

CC N∰

³ Bureau du directeur parlementaire du budget, *Rapport sur la viabilité financière de 2017*, Ottawa, octobre 2017, [En ligne: http://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/blog/news/FSR October 2017].

I. ACCORDER LA PRIORITÉ À L'ÉDUCATION

Dans son dernier budget, le gouvernement a annoncé des investissements supplémentaires d'environ 1,8 milliard de dollars en éducation, tous paliers confondus, pour les cinq prochaines années. La Chambre a salué cette annonce qui amorce un rattrapage nécessaire des investissements au regard des besoins en éducation dans la province.

En matière d'éducation, le Québec continue d'accuser un retard. Le taux de diplomation général demeure sous la barre des 75 % et le taux de décrochage reste élevé. Au niveau secondaire, le taux de diplomation continue d'être faible et il a même chuté au cours des cinq dernières années contrairement à celui de nos voisins ontariens⁴. En ce qui a trait au cégep, le taux de diplomation est passé de 64,7 % en 2012 à 62,6 % en 2017⁵.

Cette faiblesse systémique s'explique sans doute en partie par un fait aussi dérangeant qu'inacceptable : selon les données de Statistique Canada, le Québec⁶ demeure la province qui investit le moins par élève au pays. Depuis le début des années 2000, la croissance des dépenses en éducation a été quatre fois moins rapide qu'en Ontario. Pour l'avenir de notre société, et a fortiori dans un contexte de transition accélérée vers une économie du savoir, il est absolument nécessaire d'investir massivement et durablement dans le système d'éducation québécois.

Miser sur des infrastructures qui soutiennent adéquatement la formation des jeunes

Au niveau des infrastructures scolaires⁷, des ressources financières supplémentaires sont requises afin d'offrir aux enfants un meilleur environnement d'études. Par exemple, à la Commission scolaire de Montréal, les trois quarts des écoles se trouvent dans un état préoccupant. De plus en plus d'études démontrent les effets négatifs qu'ont des infrastructures déficientes sur le rendement et l'appréciation de l'école par les élèves aux niveaux primaire et secondaire⁸.

En outre, la décrépitude des bâtiments scolaires continue de s'aggraver. Selon des experts⁹, le déficit du maintien des actifs dans les commissions scolaires s'est élevé à 1,8 milliard de dollars l'an dernier. Dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2016-2017, le gouvernement a annoncé des investissements de près de 800 millions de dollars pour la mise à niveau des bâtiments scolaires. Toutefois, les sommes annoncées ne sont toujours pas suffisantes pour répondre aux besoins réels.

La Chambre salue l'annonce d'investissements supplémentaires pour rénover les écoles du Québec en 2018. Plus de 286 millions de dollars ont été accordés à la région de Montréal, dont 190 millions sont destinés à la Commission scolaire de Montréal à elle seule. Cette annonce est bienvenue et doit s'inscrire dans le temps. La Chambre demande ainsi au gouvernement de préserver, et même de bonifier si nécessaire, ce niveau d'investissement dans les infrastructures scolaires québécoises de façon à résorber le déficit d'entretien des infrastructures scolaires de la région du Grand Montréal sur une période maximale de dix ans.

⁴ « Pourquoi l'Ontario réussit où le Québec en arrache », *Le Journal de Montréal*, mai 2015, [En ligne : http://www.journaldemontreal.com/2015/05/09/pourquoi-lontario-a-reussi-la-ou-le-quebec-en-arrache].

⁵ « Le décrochage est en hausse au cégep : un expert tire la sonnette d'alarme », Le Journal de Québec, 2 juin 2017, [En ligne : http://www.journaldequebec.com/2017/06/02/le-decrochage-en-hausse-au-cegep].

⁶ Enseignement primaire, secondaire et postsecondaire combiné : 33 005 \$US par étudiant p/r à 36 252 \$US en moyenne au Canada. Au 8° rang pour ce qui est des investissements par élève aux niveaux primaire et secondaire (10 221 \$US). En dernière place pour les investissements au niveau universitaire (22 784 \$US).

⁷ Ximena SAMPSON, *Où trouve-t-on les écoles québécoises les plus vétustes?*, *Radio-Canada*, 5 février 2015, [En ligne: http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/763700/vetuste-ecoles-commissions-scolaires-quebec].

⁸ Sapna CHERYAN, Sianna A. ZIEGLER, Victoria C. PLAUT et Andrew N. MELTZOFF, « Designing Classrooms to Maximize Student Achievement », *Policy Insights from the Behavioral and Brain Sciences*, n° 1, 4-12, 2014.

⁹ « La décrépitude des écoles s'aggrave », *Radio-Canada*, avril 2017, [En ligne : http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1030698/ecoles-guebec-etat-travaux-deficit-investissements].

Compte tenu de ces constats, il est primordial que le gouvernement du Québec augmente le financement accordé aux commissions scolaires afin que celles-ci puissent améliorer leurs infrastructures et les maintenir en bon état.

Recommandation n° 1 : Confirmer le rythme d'investissement annuel pour la réfection et le maintien des infrastructures des écoles du Grand Montréal de façon à résorber le déficit d'entretien des infrastructures scolaires de la région sur une période maximale de dix ans.

Miser sur une main-d'œuvre qualifiée

Les défis du Québec en matière de formation sont tout aussi préoccupants. Outre l'enjeu de l'éducation de base mentionné plus haut, on doit s'attendre à ce que les besoins en formation et en requalification de la main-d'œuvre s'amplifient avec la quatrième révolution technologique et son incidence sur le marché du travail. De plus, le resserrement démographique et les nombreux départs à la retraite prévus au cours des prochaines décennies au Québec renforceront l'enjeu de la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée.

L'élan économique du Québec et la situation de plein-emploi, en particulier dans les secteurs de pointe, créent des tensions sur le marché du travail. Déjà, dans la région métropolitaine de Montréal et dans d'autres régions de la province, les entreprises parviennent difficilement à combler leurs besoins en main-d'œuvre. Par exemple, dans le secteur des services financiers, la Banque Nationale du Canada peine à pourvoir des centaines de postes dans le secteur des technologies de l'information¹⁰.

La Chambre demande au gouvernement de prévenir les répercussions socioéconomiques du choc technologique en investissant massivement dans la formation de base. Le prochain budget doit renforcer le dispositif de l'éducation afin d'assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre suffisante ainsi que miser sur la requalification des talents dans les secteurs d'avenir. En décembre 2017, la Chambre a publié un avis¹¹ dans lequel elle propose des pistes d'action pour augmenter l'offre de main-d'œuvre dans les secteurs de pointe.

En ce sens, nous demandons au gouvernement d'attribuer les sommes nécessaires à la mise en œuvre des projets du Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation (CCEI) présidé par Monique Leroux. Ces projets visent à rehausser le niveau de littératie et de numératie, condition essentielle pour la requalification des travailleurs.

De plus, nous invitons le gouvernement à soutenir financièrement la réussite scolaire afin de favoriser la création de nouveaux parcours et profils de formation ainsi que de nouveaux diplômes d'études professionnelles adaptés aux besoins du marché du travail. Par exemple, au sein de la Commission scolaire de Montréal, on trouve une école centenaire de mécanique automobile qui souhaiterait mettre en place un programme de formation professionnelle en voitures hybrides et électriques. Or, celle-ci ayant atteint sa pleine capacité, un défi en matière d'espace et de financement se pose.

Recommandation n° 2:

- Octroyer les fonds nécessaires à la mise en œuvre des projets du CCEI ciblant le rehaussement du niveau de littératie et numératie.
- Engager des sommes pour la création de nouveaux programmes de formation répondant aux besoins du marché du travail en priorisant notamment la requalification des talents.
- Poursuivre les investissements en éducation et en services d'accompagnement des élèves afin d'assurer un meilleur taux de diplomation dans les secteurs économiques d'avenir.

^{10 «} La Banque du Canada peine à combler 400 postes », La Presse, 1^{er} décembre 2017, [En ligne : http://affaires.lapresse.ca/resultats-financiers/201712/01/01-5145518-la-banque-nationale-peine-a-combler-400-postes.php].

¹¹ CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, *Pour une métropole qui innove à plein régime*, Montréal, décembre 2017, p. 7.

Poursuivre les efforts d'intégration des immigrants au marché de l'emploi

Pour pallier la pénurie de main-d'œuvre, la Chambre est d'avis qu'il est essentiel d'améliorer l'intégration des immigrants et d'augmenter notre bassin de main-d'œuvre qualifiée. Il s'agit d'une condition essentielle pour la croissance des entreprises et la préservation du dynamisme économique du Québec et de sa métropole.

L'enjeu de l'intégration concerne au premier titre le marché du travail de la métropole, où vivent 87 % des immigrants récents au Québec¹². Même si les appels à l'action pour encourager les immigrants à s'établir sur l'ensemble des territoires du Québec sont les bienvenus et donneront sans doute des résultats au cours des prochaines années, il nous faut, dans l'immédiat, porter une attention particulière aux dynamiques en cours dans la métropole.

La capacité des immigrants à s'intégrer à la société québécoise passe par une intégration réussie au marché de l'emploi. En ce sens, le programme Interconnexion de la Chambre est l'une des initiatives qui obtiennent le plus de succès relativement à la volonté du gouvernement de mieux intégrer les travailleurs issus de l'immigration. La Chambre tient à souligner le soutien du gouvernement au programme Interconnexion dans son budget 2017-2018. Cela facilitera l'intégration de 3 000 immigrants qualifiés par année

Élargir la portée du programme de jumelage linguistique

L'utilisation du français est nécessaire au succès des entreprises du Québec et de la région métropolitaine en particulier. La connaissance du français facilite grandement l'intégration des immigrants à la société québécoise. Mais il s'agit d'un enjeu auquel toute la population accorde une importance marquée. La Chambre est impliquée depuis une décennie en francisation des nouveaux arrivants. Depuis janvier 2017, elle a lancé un projet pilote en francisation ayant pour objectif de renforcer le français comme langue de travail dans le commerce et de favoriser du même coup l'intégration des commerçants à la société québécoise. En effet, le programme de jumelage linguistique de la Chambre consiste à faire du maillage entre les commerçants et les étudiants et à sensibiliser les résidents d'arrondissements allophones à parler le français.

Le projet pilote a permis la formation, directement sur leur lieu de travail, d'une trentaine de commerçants¹³ immigrants. Pour ce faire, ceux-ci étaient jumelés à des étudiants universitaires. La première phase du projet s'est déroulée dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, un des quartiers les plus diversifiés de la métropole. L'initiative a aussi favorisé la sensibilisation de 10 000 résidents de cet arrondissement à l'apprentissage du français.

Le programme en est maintenant à sa deuxième phase. Spécifiquement, il s'est étendu à deux autres arrondissements de la métropole et implique la participation de trois universités. De plus, il vise la sensibilisation de 50 000 résidents à l'importance d'utiliser le français avec les commerçants locaux.

Le programme de jumelage linguistique de la Chambre est un bel exemple de réussite en matière de francisation au Québec. Toutefois, la complexité des processus gouvernementaux dans le décaissement des sommes allonge les délais d'attente et renforce la difficulté des organismes actifs en francisation à recevoir les sommes allouées.

¹² COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, « Le Grand Montréal parmi les principaux pôles d'immigration en Amérique du Nord », *Bulletin Perspective Grand Montréal*, décembre 2013.

¹³ D'origines chinoise, pakistanaise, jamaïquaine, arabe, indienne, irakienne et turque.

Afin de renforcer les initiatives en cours, la Chambre demande au gouvernement d'accroître le budget annuel de 2 millions de dollars pour la francisation. Cette somme pourrait être utilisée pour soutenir, grâce à un fonds dédié, différents programmes novateurs en francisation des immigrants. Des projets comme celui de la Chambre pourraient être admissibles à ce fonds.

Recommandation n° 3 : Créer un fonds de 2 millions de dollars dédié à la francisation et augmenter les budgets du ministère de l'Immigration, de la Diversité et l'Inclusion (MIDI) ainsi que celui du ministère de la Culture et des Communications (MCC) dédié à la francisation.

II. ALLÉGER LE FARDEAU FISCAL DES PME ET DES PARTICULIERS

La Chambre félicite le gouvernement pour la baisse d'impôt annoncée lors de la mise à jour économique de novembre 2017. La Chambre estime que cette mesure constitue une première étape, alors que le fardeau fiscal des contribuables demeure toujours l'un des plus élevés en Amérique du Nord, ce qui nuit à la compétitivité de notre économie.

Le gouvernement dispose d'une marge de manœuvre pour diminuer davantage l'impôt des particuliers ainsi que celui des PME. Il est d'autant plus important de procéder dans cette voie que l'importante réforme fiscale aux États-Unis a créé un net avantage fiscal au profit des entreprises installées au sud de la frontière. Il en va de la capacité de notre économie à créer ici des emplois de qualité et à attirer, voire retenir, les talents essentiels pour la croissance de nos entreprises.

Réduire le fardeau fiscal des particuliers

Malgré la réduction d'impôt accordée par le gouvernement lors de sa plus récente mise à jour économique, les travailleurs du Québec continuent d'assumer l'un des fardeaux fiscaux les plus élevés d'Amérique du Nord. Les Québécois subissent en effet une pression fiscale très lourde. En se basant sur les derniers chiffres disponibles, le ratio des recettes fiscales recouvrées sur le PIB y est de 38,5 % en 2016, devant l'Ontario (32,8 %), bien supérieur à celui du Canada (31,7 %) et de l'ensemble des pays de l'OCDE en 2016 (34,3 %).

Avec un taux marginal combiné maximal d'imposition des particuliers à 53,3 %, le Québec¹⁴ affiche un taux plus élevé que le taux marginal moyen des provinces canadiennes. Cet écart devient encore plus grand lorsqu'on le compare à ce qu'on observe aux États-Unis, en particulier depuis que certaines dispositions de la réforme fiscale américaine sont entrées en vigueur¹⁵ le 1^{er} janvier dernier. La Chambre recommande ainsi de revoir le régime fiscal québécois pour le rendre plus compétitif, en incluant notamment un abaissement du taux marginal maximal d'imposition des particuliers afin que le taux combiné ne dépasse pas le seuil de 50 %.

Recommandation n°4 : Réduire le taux marginal d'imposition des particuliers sous le seuil de 50 %.

Alléger le fardeau fiscal intégré des entreprises

L'aspect le plus important de la réforme fiscale adoptée aux États-Unis en décembre dernier cible les entreprises. Le taux d'imposition des sociétés passera ainsi de 35 % à 21 %. Cette nouvelle situation aura une incidence directe sur la compétitivité fiscale du Québec, où le taux d'imposition des entreprises s'élève actuellement à 26.8 %.

¹⁴ Luc GODBOUT. *Bilan de la fiscalité 2017*. Université de Sherbrooke.

¹⁵ DELOITTE, *Alerte en fiscalité canadienne : la réforme fiscale américaine sera bientôt réalité*, 19 décembre 2017, [En ligne : https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/ca/Documents/tax/fr US tax reform on the horizon AODA.pdf].

De plus, l'analyse du fardeau fiscal des entreprises doit tenir compte de l'ensemble des éléments qui compose ce dernier. Par exemple, les taxes sur la masse salariale représentent 22 % des coûts fiscaux intégrés pour les entreprises, tandis que celles-ci sont inexistantes aux États-Unis. De son côté, en novembre 2017, le gouvernement du Québec a augmenté d'un pour cent sur cinq ans le montant des cotisations au Régime de rentes.

La Chambre est d'avis que la fiscalité du Québec doit rapidement s'ajuster pour contrer les effets nuisibles de la réforme fiscale américaine. Nous demandons au gouvernement d'adopter des mesures dès maintenant afin de préserver la compétitivité de nos entreprises et de faciliter leur croissance.

Recommandation n° 5 : Poursuivre les efforts entrepris en réduisant progressivement le taux d'imposition des entreprises de manière à ce qu'il se rapproche de 21 %.

Dans son budget 2016-2017, le gouvernement a annoncé une réduction du taux de cotisation au Fonds de service de santé (FSS) pour les PME dont la masse salariale totalise jusqu'à 4 millions de dollars 16. Nous encourageons le gouvernement à aller encore plus loin en diminuant le taux de cotisation au FSS d'un pour cent sur cinq ans pour les PME ayant une masse salariale inférieure ou égale à 4 millions de dollars.

Recommandation n° 6 : Réduire d'un pour cent sur cinq ans le taux de cotisation au Fonds des services en santé pour les PME ayant une masse salariale inférieure à 4 millions de dollars.

La Chambre demande aussi au gouvernement de réduire d'un pour cent le taux de cotisation au FSS pour l'ensemble des entreprises dont la masse salariale est supérieure à 4 millions de dollars. Les différentes mesures annoncées au cours des dernières années ont augmenté l'écart entre les taux d'imposition des PME et des grandes entreprises. Par exemple, les PME ayant une masse salariale totale de 5 millions de dollars ou plus ne sont pas soumises au plan de réduction des taux de cotisation au Fonds des services en santé. Pour pallier cette situation, la Chambre propose de créer une zone régressive.

Recommandation n° 7:

- Réduire d'un pour cent le taux de cotisation au FSS pour l'ensemble des entreprises ayant une masse salariale totale supérieure ou égale à 4 millions de dollars et créer une zone régressive.
- Éviter qu'un écart se creuse entre le taux d'imposition des PME et celui des grandes entreprises.

Taxer le commerce électronique et adapter le régime fiscal aux réalités de l'économie numérique

La Chambre a salué la volonté du gouvernement de taxer le commerce électronique et l'encourage à poursuivre dans cette voie. Il s'agit d'un enjeu d'équité fiscale fondamental pour les commerçants locaux qui sont en concurrence directe avec des entreprises étrangères, que ce soit pour des ventes en magasin ou sur leur site en ligne. Les commerçants locaux doivent déjà s'adapter à l'augmentation¹⁷ des achats en ligne et au changement rapide des comportements des consommateurs¹⁸.

Rappelons, à titre d'exemple, que Wal-Mart a connu une croissance de ses ventes en magasin de 1,7 % en 2015, tandis que celle enregistrée sur walmart.com dépassait les 30 %. Il est inacceptable que les commerçants québécois et montréalais soient désavantagés sur le plan fiscal alors même qu'ils doivent composer avec une telle révolution.

Les sommes en jeu sont importantes. Selon ses propres calculs, le gouvernement du Québec se prive de revenus potentiels d'environ 270 millions de dollars par année en raison de la non-perception de la taxe de vente sur les biens et les services en ligne¹⁹.

¹⁶ (-0,7 % pour MST = 1 M\$ et moins; -0,52 % pour MST = 2 M\$; -0,35 % pour MST = 3 M\$; -0,17 % pour MST = 4 M\$).

¹⁷ En 2015, les Québécois ont acheté pour 6,6 milliards de dollars par année de produits et de services en ligne.

¹⁸ INSTITUT DU QUÉBEC, *Le commerce en ligne : passer du retard à la croissance*, 2015, [En ligne : http://www.institutduquebec.ca/docs/default-source/recherche/7639_commerce-en-ligne_idq_rpt.pdf?sfvrsn=2].

¹⁹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Paradis fiscaux : Plan d'action pour assurer l'équité fiscale, novembre 2017.

La seule taxation des services offerts par Netflix engendrerait des revenus supplémentaires de 12 millions de dollars pour le gouvernement du Québec²⁰. Outre le renforcement de l'équité fiscale, la taxation du commerce en ligne pourrait donc constituer une source de revenus publics supplémentaires importants.

De nombreux pays ont déjà entrepris des réformes pour adapter leur fiscalité aux réalités du commerce électronique. Certains pays ont adopté des mesures pour percevoir une taxe de vente auprès des grands fournisseurs étrangers de contenu numérique ainsi que des géants du commerce en ligne. Par exemple, en Australie, depuis le 1er juillet 2017, une taxe de vente de 10 % s'applique à tous les produits intangibles vendus à un Australien, même si l'entreprise qui offre le service n'est pas établie au pays. Il revient ainsi à l'entreprise qui vend le bien ou le service de percevoir la taxe.

La Chambre estime qu'il faut moderniser le régime fiscal du Québec en l'adaptant aux réalités des transactions électroniques. À cette fin, la Chambre demande au gouvernement de s'inspirer des pratiques des autres pays pour moderniser son cadre fiscal en tenant compte du contexte de l'économie numérique. Toutefois, afin de prévenir une perte de compétitivité pour les sites transactionnels québécois à l'échelle du pays, la Chambre préconise l'instauration d'un système de taxation en partenariat avec les autres provinces canadiennes et le gouvernement fédéral. Le Québec devrait commencer en ciblant l'Ontario afin de créer une masse critique.

Recommandation n° 8 : Mettre en place un mécanisme de perception des taxes sur les biens et les services achetés en ligne en privilégiant une approche interprovinciale.

III. ÉLARGIR LE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS EN INNOVATION

Lors de la présentation de son dernier budget, le gouvernement du Canada a annoncé la mise en place du concours des supergrappes dans le cadre de son Plan pour l'innovation et les compétences. Cette nouvelle initiative de financement a suscité une forte mobilisation du milieu des affaires de la métropole et du Québec, ainsi que des établissements de recherche. En plus d'être un vecteur d'innovation, le concours de supergrappes a su stimuler la collaboration dans le cadre de projets porteurs pour l'économie du Québec. L'élan créé par l'initiative est structurant.

Tout doit être mis en œuvre pour en maximiser les effets. Ainsi, la Chambre demande au gouvernement du Québec d'évaluer tous les projets déposés dans le cadre du concours des supergrappes d'innovation et de dégager des sommes additionnelles pour le développement de certaines propositions qui, même si elles n'auront pas été retenues, peuvent engendrer un puissant levier économique pour le Québec. Parmi les propositions suivantes, qui émanent toutes du Québec, seules les deux premières ont été retenues parmi les neuf finalistes.

- Supergrappe des chaînes d'approvisionnement axées sur l'IA;
- Supergrappe des systèmes et des technologies de mobilité du XXIe siècle;
- Consortium canadien en intelligence artificielle;
- Supergrappe en santé innovante;
- Technologies propres de rupture à faible empreinte de carbone;
- Supergrappe d'innovation centrée sur les technologies expérientielles;
- Supergrappe pour un transport lourd innovant, plus propre et compétitif;
- Supergrappe d'électricité pour l'industrie de l'énergie électrique du Canada.

²⁰ Marwah RIZQY, « Québec devrait mieux s'occuper du commerce en ligne et de la perception des taxes », *Le Devoir*, novembre 2017, [En ligne :

http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/514124/fiscalite-quebec-devrait-mieux-s-occuper-du-commerce-en-ligne-et-de-la-perception-des-taxes].

Au moment du dépôt du prochain budget provincial, le gouvernement du Canada aura dévoilé les résultats du concours des supergrappes d'innovation. Nous demandons au gouvernement du Québec d'analyser les projets qui n'auront pas été retenus dans le cadre du concours des supergrappes et de financer les projets qui en émanent et qui offrent un important potentiel de croissance économique pour le Québec. À cette fin, le budget du Québec devrait confier des sommes supplémentaires au ministère de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation (MESI).

Recommandation n° 9 : Engager des sommes additionnelles pour soutenir des projets offrant un important potentiel de croissance économique pour le Québec et qui n'auraient pas été retenus dans le cadre du concours fédéral des supergrappes d'innovation.

Les structures d'innovation dans nos universités et nos centres de recherche manquent de financement pour assurer le bon fonctionnement de ces derniers. Selon les indicateurs²¹ de l'éducation au Canada, le Québec est la province qui investit le moins par élève lorsqu'on combine l'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire, soit un total de 33 005 \$US par étudiant, par rapport à la moyenne canadienne, qui se situe à 36 252 \$US. On constate également que le Québec arrive au dernier rang pour ce qui est de l'investissement total en éducation, en raison de la faiblesse de ses investissements au niveau universitaire, notamment dans le domaine de la recherche et du développement.

Ce phénomène nuit aux activités de recherche des universités québécoises. Bien que le gouvernement ait commencé à réinvestir dans les universités et les centres de recherche, le financement n'a pas suivi au niveau des budgets d'exploitation de ces nouvelles infrastructures. Les universités doivent donc puiser dans leurs fonds dédiés à l'enseignement pour pallier le manque de fonds nécessaires au bon fonctionnement des centres de recherche. La Chambre demande au gouvernement d'augmenter les budgets de fonctionnement dans les centres de recherche universitaire afin de stimuler l'innovation et de ne pas réduire la capacité de financement de l'enseignement dans les universités.

Recommandation n° 10 : Accroître les budgets de fonctionnement destinés aux centres de recherche universitaire.

Élargir les crédits d'impôt en innovation à d'autres secteurs de pointe

Les outils fiscaux dont s'est doté le Québec pour favoriser l'investissement et la création d'emplois dans les secteurs technologiques ont très bien fonctionné. Nous avons assisté à une croissance importante des investissements, à l'émergence d'entreprises locales de toute taille et à la multiplication d'emplois de qualité, bien rémunérés et attrayants pour les jeunes. Ce succès a contribué au renforcement de l'attractivité du Québec et de sa métropole en matière d'innovation auprès des entreprises et des jeunes professionnels qualifiés.

Cependant, la forte demande en main-d'œuvre qualifiée, combinée à la situation de quasi plein-emploi, engendre une vive concurrence entre les entreprises en TIC. Elle augmente également les défis de recrutement des entreprises dans des secteurs en périphérie de la zone d'admissibilité aux crédits d'impôt et qui ont, eux aussi, des besoins croissants en matière de talents créatifs et technologiques pour innover.

Face à ces défis, la Chambre est d'avis que la meilleure solution est de maintenir les stratégies sectorielles gagnantes dans nos secteurs d'excellence. Il ne faut donc pas remettre en question les crédits d'impôt. La Chambre propose plutôt d'élargir le champ d'application des crédits, sans en réduire la générosité, et de travailler à augmenter l'offre de travailleurs qualifiés en TI. Elle a d'ailleurs publié en décembre 2017 un avis²² en ce sens.

http://www.ledevoir.com/societe/education/515316/le-quebec-arrive-bon-dernier-pour-les-investissements-par-etudiant].

²¹ « Éducation : le bonnet d'âne pour le Québec », *Le Devoir*, 13 décembre 2017, [En ligne :

²² CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, *Pour une métropole qui innove à plein régime*, Montréal, 14 décembre 2017, [En ligne :

http://www.ccmm.ca/~/media/files/news/memoires/2017/ccmm_pour_une_metropole_qui_innove_a_plein_regime_14dec17.pdf].

La Chambre recommande au gouvernement de maintenir la compétitivité des programmes d'aide fiscale dans les secteurs de pointe afin d'encourager les investissements, l'attraction des talents et le maintien des emplois de qualité dans un contexte de plein-emploi dans les secteurs technologiques au Québec et dans la métropole, notamment.

De plus, dans son budget 2014-2015, le gouvernement avait appliqué des réductions à toute une série de crédits d'impôt en vue d'équilibrer les finances publiques. Ainsi, des crédits d'impôt destinés aux entreprises, touchant entre autres la recherche scientifique et le développement expérimental, ont été réduits de 20 %.

Dans son budget 2015-2016, le gouvernement a révisé l'aide fiscale aux entreprises et rétabli les taux des crédits d'impôt aux niveaux précédant la réduction et, dans certains cas, en a même annoncé la bonification. Cependant, les crédits d'impôt en recherche scientifique et développement expérimental n'ont pas été révisés depuis les coupes de 2014. La Chambre est d'avis que le gouvernement doit rétablir les crédits d'impôt en recherche scientifique et développement expérimental aux taux de 2014 minimalement.

Recommandation n° 11 : Maintenir les crédits d'impôt concurrentiels et élargir les critères d'admissibilité.

IV. POURSUIVRE LES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES

Dans son dernier budget, le gouvernement s'est engagé à accroître la mobilité durable par le transport collectif. Ainsi, des investissements dans des projets de transport d'importance pour le Québec et la métropole, dont le prolongement de la ligne bleue de Montréal, le service rapide par bus (SRB) et le Réseau électrique métropolitain (REM), ont été annoncés. Rappelons que l'état des infrastructures montréalaises constitue une source de préoccupation majeure pour le milieu des affaires. En effet, la métropole souffre d'importants problèmes de congestion qui nuisent à sa productivité et à sa performance économique. Les coûts de cette congestion sont estimés à 1,8 milliard de dollars par année²³.

Les engagements du gouvernement à investir dans les infrastructures de transport en commun apporteront des solutions aux défis et aux coûts liés à la congestion dans la métropole en plus de stimuler la productivité et l'élan économique de la province. De plus, la Chambre soutient la volonté du gouvernement d'investir dans l'électrification des transports et l'encourage à continuer, voire à augmenter, ses efforts en ce sens. Il s'agit sans contredit d'une créneau d'avenir pour la métropole.

Toutefois, des retards au niveau du décaissement des fonds annoncés engendrent des retards dans l'échéancier des travaux et impliquent, dans certains cas, un ralentissement de l'activité économique pour les promoteurs, les fournisseurs, les citoyens et les commerçants de rues visées par les projets en chantier.

La Chambre recommande au gouvernement de poursuivre ses engagements en matière d'infrastructures selon les échéanciers prévus en accélérant la vitesse de décaissement des sommes annoncées pour la réalisation des projets. De plus, compte tenu de l'ampleur des investissements requis pour les infrastructures locales et afin d'éviter de mettre une pression supplémentaire sur le budget des municipalités, la Chambre demande au gouvernement de ne pas se limiter à ne financer que le tiers des dépenses dans le cadre de projets menés avec le fédéral (1/3 fédéral – 1/3 provincial – 1/3 municipal).

Recommandation n° 12 : Réduire les délais de décaissement afin de réaliser les engagements en matière d'infrastructures.

-

²³ MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, Évaluation des coûts de la congestion routière dans la région de Montréal pour les conditions de référence de 2008, 2014.

Afin de préserver la crédibilité des annonces budgétaires, la Chambre invite le gouvernement à mettre en place un indicateur de décaissement afin d'accélérer les processus de décaissement et la réalisation des projets. La demande d'un tel indicateur pourrait être adressée au Conseil du Trésor, qui a pour mandat de surveiller la progression des projets.

Recommandation n° 13 : Mettre en place un indicateur de décaissement afin d'accélérer les processus de décaissement de fonds publics.

La reconversion du site de l'hôpital Royal Victoria est l'un des projets d'infrastructures patrimoniales les plus importants pour la métropole à l'heure actuelle. Il s'agit d'un dossier urgent sur lequel le gouvernement doit agir rapidement. Les premières consultations sur la mise en valeur du site datent de 1998, c'est-à-dire il y a maintenant 20 ans. Le gouvernement est aujourd'hui aux prises avec des bâtiments vacants et mal entretenus dont les coûts d'entretien et de maintien s'élèvent à près de 14 millions de dollars par année. De plus, si cette situation perdure, les bâtiments courent le risque de subir une détérioration qui pourrait nuire à d'éventuels projets. Bref, il est temps d'agir.

L'Université McGill a proposé la construction d'un pavillon dans l'un des bâtiments du Royal Victoria. Il s'agit d'un projet d'infrastructure d'une valeur de plusieurs centaines de millions de dollars dont l'importance est stratégique alors que la métropole s'oriente de plus en plus vers une économie du savoir.

Cependant, avant de pouvoir mettre en branle le projet, le gouvernement doit s'entendre avec l'Université McGill sur les paramètres financiers concernant la mise en valeur du site, incluant les autres bâtiments excédentaires aux besoins immédiats de l'université. Il s'agira également d'établir un plan directeur, qui devra être approuvé par la Ville de Montréal, et finalement de déterminer les modalités pour la mise en œuvre du développement du site. Afin de respecter la planification élaborée par l'université pour le lancement de la construction du pavillon en 2021, il importe que tout ce processus s'enclenche rapidement.

Le milieu des affaires s'attend à ce que le gouvernement passe rapidement à l'action et autorise le passage aux prochaines étapes du projet. Ainsi, le gouvernement doit prévoir dans son budget un montant de l'ordre de 50 millions de dollars pour la réalisation du dossier d'affaires du projet.

Recommandation n° 14 : Enclencher rapidement le processus menant à la reconversion du site du Royal Victoria, notamment en mandatant dès que possible l'Université McGill pour la réalisation du dossier d'affaires du projet et en octroyant les fonds nécessaires, évalués à 50 millions de dollars.

V. INVESTIR DANS L'INTERNATIONALISATION DE LA BASE D'AFFAIRES

La conjoncture et les perspectives de croissance de l'économie mondiale demeurent positives. En conséquence, la demande sur les marchés internationaux devrait rester vigoureuse. À cet effet, on s'attend à ce que la hausse des exportations soit l'une des principales sources de croissance de notre économie.

Toutefois, un retrait possible des États-Unis de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) minerait la fluidité des échanges entre le Québec et notre premier partenaire commercial, les États-Unis. L'incertitude autour d'un scénario de retrait des États-Unis de l'ALENA constitue donc une source d'inquiétude pour le milieu des affaires et le plus important risque pour l'économie du Québec et du Canada.

Dans ce contexte, le gouvernement devra demeurer alerte et prendre les mesures nécessaires pour soutenir nos entreprises et les secteurs touchés advenant la fin de l'ALENA. Le gouvernement pourrait créer un fonds spécial, sous la responsabilité du ministère des Finances et du ministère de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation (MESI), pour investir dans le développement économique.

Recommandation n° 15 : Mettre en place un fonds spécial pour investir dans le développement économique advenant la fin de l'ALENA.

Diversifier l'accès aux marchés pour les entreprises du Québec

La Chambre demande au gouvernement d'intensifier ses efforts pour aider les entreprises à saisir les occasions d'affaires offertes dans d'autres pays partenaires. Par exemple, l'entrée en vigueur en septembre 2017 de l'Accord économique et commercial global avec l'Union européenne (AECG) demeure une source d'occasions d'affaires encore trop peu exploitée par les entreprises d'ici. L'Europe représente un marché de 500 millions de consommateurs, mais aussi des marchés publics qui sont désormais accessibles aux exportateurs canadiens.

La Chambre invite le gouvernement à mettre en place des mesures d'accompagnement pour nos entreprises afin que celles-ci puissent mieux saisir les occasions d'affaires offertes par l'AECG. Par exemple, le gouvernement doit déployer plus d'efforts pour faire en sorte qu'une plus grande part des contrats offerts sur les marchés publics européens soient accordés à des entreprises du Québec. À cette fin, le gouvernement devrait financer des études, de programmes et des outils à l'intention de nos entreprises s'intéressant au marché européen.

Des mesures d'accompagnement similaires doivent d'ores et déjà être prévues en vue de la signature éventuelle du Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), afin de permettre à nos entreprises d'accélérer leur croissance dans l'une des régions économiques les plus dynamiques de la planète. Cet important accord commercial positionnera nos entreprises pour faire le pont entre l'Europe et l'Asie et, de ce fait, les chaînes de valeur mondiale pourront être mieux intégrées. La Chambre demande donc au gouvernement de faciliter la préparation de nos entreprises à la signature éventuelle du PTPGP.

Recommandation n° 16 : Prévoir des sommes pour aider les entreprises à tirer profit des occasions d'affaires liées à l'ouverture des marchés publics européens et à la signature éventuelle du PTPGP.

Selon le Fonds²⁴ monétaire international, la croissance dans les pays émergents et en développement se poursuivra et connaîtra des rebonds d'activité soutenus en 2018 et dans les années à venir. L'institution financière s'attend à un taux de croissance de 4,8 % en 2018 dans les pays émergents²⁵. La Chambre invite le gouvernement à financer des études sur les occasions d'affaires pour nos entreprises et PME dans les pôles de croissance asiatiques et africains. De plus, elle recommande une intensification de la promotion de nos secteurs innovants tels que les technologies propres, les sciences de la vie et l'aérospatiale dans ces pôles de croissance.

À cette fin, nous invitons le gouvernement à collaborer avec la Chambre dans le cadre de l'organisation de missions commerciales ciblées en Asie et Afrique visant à promouvoir nos secteurs innovants.

Recommandation n° 17 : Dégager des sommes pour produire des études et créer des outils visant à informer les entreprises sur les occasions d'affaires dans les marchés émergents.

FMI, Perspectives économiques mondiales : une reprise qui s'affermit, Washington, juillet 2017, [En ligne : http://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2017/07/07/world-economic-outlook-update-july-2017].

CONCLUSION

L'économie du Québec se porte bien. Le taux de chômage est à son niveau le plus bas depuis les années 1970 et la province est en situation de plein-emploi dans les secteurs technologiques. Les finances publiques sont viables et le gouvernement dispose maintenant d'une marge de manœuvre pour engager de nouvelles dépenses publiques. Cette situation économique favorable est la résultante d'un contrôle habile des dépenses publiques et de politiques efficaces.

La Chambre félicite le gouvernement d'avoir su stabiliser et maîtriser les finances publiques. Nous appelons maintenant ce dernier à maintenir l'élan économique du Québec et à poursuivre ses efforts de réduction de la dette, en prenant soin de maintenir les cibles actuelles du fonds des générations.

La Chambre est d'avis que cinq mesures prioritaires doivent être prises pour préserver la confiance et maintenir l'élan économique :

- 1. accorder la priorité à l'éducation;
- 2. alléger le fardeau fiscal des particuliers et des PME en l'adaptant à la réforme fiscale américaine et aux réalités des transactions numériques;
- élargir le soutien aux investissements en innovation en mettant en place un nouveau mécanisme de financement pour les propositions du Québec présentant un potentiel élevé dans le cadre du concours de supergrappes lancé par le gouvernement du Canada;
- 4. poursuivre les engagements du gouvernement en matière d'infrastructures en augmentant la vitesse de décaissement des projets;
- 5. investir dans l'internationalisation de la base d'affaires en diversifiant l'accès aux marchés, notamment ceux de l'AECG et du PTPGP, et en créant un fonds spécial advenant la fin de l'ALENA.

En misant sur ces cinq priorités dans son prochain budget, nous pensons que le gouvernement pourra mettre en place des mesures permettant de maintenir durablement l'élan économique du Québec.

Synthèse des recommandations

Recommandation n° 1 : Confirmer le rythme d'investissement annuel pour la réfection et le maintien des infrastructures des écoles du Grand Montréal de façon à résorber le déficit d'entretien des infrastructures scolaires de la région sur une période maximale de dix ans.

Recommandation n° 2:

- Octroyer les fonds nécessaires à la mise en œuvre des projets du CCEI ciblant le rehaussement du niveau de littératie et numératie.
- Engager des sommes pour la création de nouveaux programmes de formation répondant aux besoins du marché du travail en priorisant notamment la requalification des talents.
- Poursuivre les investissements en éducation et en services d'accompagnement des élèves afin d'assurer un meilleur taux de diplomation dans les secteurs économiques d'avenir.

Recommandation n° 3 : Créer un fonds de 2 millions de dollars dédié à la francisation et augmenter les budgets du ministère de l'Immigration, de la Diversité et l'Inclusion (MIDI) ainsi que celui du ministère de la Culture et des Communications (MCC) dédié à la francisation.

Recommandation nº 4: Réduire le taux marginal d'imposition des particuliers sous le seuil de 50 %.

Recommandation n° 5 : Poursuivre les efforts entrepris en réduisant progressivement le taux d'imposition des entreprises de manière à ce qu'il se rapproche de 21 %.

Recommandation n° 6 : Réduire d'un pour cent sur cinq ans le taux de cotisation au Fonds des services en santé pour les PME ayant une masse salariale inférieure à 4 millions de dollars.

Recommandation n° 7:

- Réduire d'un pour cent le taux de cotisation au FSS pour l'ensemble des entreprises ayant une masse salariale totale supérieure ou égale à 4 millions de dollars et créer une zone régressive.
- Éviter qu'un écart se creuse entre le taux d'imposition des PME et celui des grandes entreprises.

Recommandation n° 8 : Mettre en place un mécanisme de perception des taxes sur les biens et les services achetés en ligne en privilégiant une approche interprovinciale.

Recommandation n° 9 : Engager des sommes additionnelles pour soutenir des projets offrant un important potentiel de croissance économique pour le Québec et qui n'auraient pas été retenus dans le cadre du concours fédéral des supergrappes d'innovation.

Recommandation n° 10 : Accroître les budgets de fonctionnement destinés aux centres de recherche universitaire.

Recommandation nº 11 : Maintenir les crédits d'impôt concurrentiels et élargir les critères d'admissibilité.

Recommandation n° 12 : Réduire les délais de décaissement afin de réaliser les engagements en matière d'infrastructures.

Recommandation n° 13 : Mettre en place un indicateur de décaissement afin d'accélérer les processus de décaissement de fonds publics.

Recommandation nº 14 : Enclencher rapidement le processus menant à la reconversion du site du Royal Victoria, notamment en mandatant dès que possible l'Université McGill pour la réalisation du dossier d'affaires du projet et en octroyant les fonds nécessaires, évalués à 50 millions de dollars.

Recommandation n° 15: Mettre en place un fonds spécial pour investir dans le développement économique advenant la fin de l'ALENA.

Recommandation n° 16 : Prévoir des sommes pour aider les entreprises à tirer profit des occasions d'affaires liées à l'ouverture des marchés publics européens et à la signature éventuelle du PTPGP.

Recommandation n° 17 : Dégager des sommes pour produire des études et créer des outils visant à informer les entreprises sur les occasions d'affaires dans les marchés émergents.